

Un « droit de recyclage » est perçu par l'éco-organisme provincial des pneus pour assurer une gestion responsable des pneus à la fin de leur vie utile (c.-à-d. les pneus sont détournés du site d'enfouissement et réacheminés au recyclage).

Ce sommaire des droits de recyclage sur les pneus a été préparé par l'ACARP **uniquement à des fins informatives**. Des renseignements sur les gestionnaires responsables et les **droits de recyclage réels à verser peuvent être obtenus auprès de [chaque éco-organisme](#)**.

Province / territoire canadien

Catégorie de pneus	Sous-catégorie de pneus	YT	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont. seulement eTracks ¹	Ont. les autres éco-organismes	Qc ²	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	
Voiture / camion léger	Voiture, petit VR, camion léger	7 \$	6,50 \$	4 \$	5 \$	4 \$	4,50 \$	Communiquer avec les éco-organismes ontariens pour connaître leur approche en matière de frais, qui sont en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2019.	4,50 \$	4,50 \$	4 ou 11,25 \$ *	4,50 \$	3 ou 9 \$ *	
	Motocyclette, voiturette de golf, véhicule tout terrain	5 \$	6,50 \$	4 \$	5 \$	4 \$	4,50 \$		4,50 \$	3 \$	4 \$	4,50 \$	9 \$	
	Petit véhicule utilitaire, remorque de VR	5 \$	6,50 \$	4 \$	5 \$	4 \$	4,50 \$		4,50 \$	4,50 \$	4 \$	4,50 \$	3 \$	
	Tracteur de jardin	5 \$	6,50 \$	4 \$	5 \$	4 \$	4,55 \$		4,50 \$	3 \$	4 \$	-	-	
Camion / autobus	Camion moyen, autobus, remorque routière	9 \$	14 \$	14 \$	14 \$	14 \$	14,50 \$	Tous les éco-organismes sont énumérés sur le site Web de Resource Productivity and Recovery Authority (RPPA) .	6 \$	13,50 \$	11,25 \$	13,50 \$	9 \$	
Véhicule agricole	Machine agricole (petit)	-	6,50 \$	-	5 \$	4 \$	9,10 \$		4,50 \$ ou 6 \$	-	11,25 \$	-	-	
	Machine agricole motrice (moyen)	-	15 \$	-	25 \$	14 \$	22,76 \$		«	-	11,25 \$	-	-	
	Machine agricole motrice (grand)	-	35 \$	-	25 \$	30 \$	36,41 \$		«	-	11,25 \$	-	-	
Véhicule industriel	Lève-palette/chargeuse à glissement	7 \$	5 ou 15 \$ */**	4 ou 40 \$ */**	5 ou 14 \$ *	4 ou 14 \$ *	9,10 à 45,51 \$ *		Tous les éco-organismes sont énumérés sur le site Web de Resource Productivity and Recovery Authority (RPPA) .	4,50 \$ ou 6 \$	-	4 \$	-	-
	Abatteuse/débusqueuse	7 \$	35 \$	100 \$	57 \$	135 \$	36,41 \$			«	-	11,25 \$	-	-
	Chargeuse	7 \$	35 \$	40 \$	14 \$	14 \$	22,76 \$			«	-	11,25 \$	-	-
	Aviation	-	-	-	-	-	-			«	-	-	-	-
Véhicule hors route	Petit	40 \$	-	40 \$	57 \$	60 \$	22,76 \$		Tous les éco-organismes sont énumérés sur le site Web de Resource Productivity and Recovery Authority (RPPA) .	4,50 \$ ou 6 \$	-	11,25 \$	-	-
	Moyen	100 \$	-	100 \$	140 \$	135 \$	141,10 à 273,09 \$			«	-	11,25 \$	-	-
	Grand	200 \$	-	200 \$	140 \$	135 \$	423,29 \$	«		-	11,25 \$	-	-	
	Surdimensionné	-	-	-	-	-	1014,98 \$	«		-	11,25 \$	-	-	

* Le droit de recyclage varie selon la sous-catégorie. ** Seuls les sous-catégories mentionnées sont comprises dans le programme de la province.

¹ Le nom complet de cet éco-organisme ontarien est **eTracks Tire Management Systems**.

² Pour le Québec, pour chaque catégorie de pneu, le droit spécifique sur les pneus neufs dépend du diamètre total du pneu. Moins de 83,82 cm (33 po) : 4,50 \$. Entre 83,82 cm (33 po) et 123,19 cm (48,5 po) : 6,00 \$